



# A peine la rentrée passée, la lutte reprend activement ! Nous ne lâcherons rien !

## L'emploi dans tous ces états

La publication des ordonnances au Journal officiel du 23 septembre traduit le déni de démocratie et de débat public qui ont marqué cette réforme antisociale. Emmanuel Macron et Edouard Philippe n'ont pas envie que le projet de société qu'ils entendent mettre en œuvre au service des seuls patrons soit débattu publiquement.

Voici les principaux contenus de ces ordonnances... et leurs conséquences néfastes pour les salarié-es :

- Inversion de la hiérarchie des normes : au service de la flexi-précarité !
- La négociation collective... dans les mains des employeurs !
- Les moyens de se « débarrasser » des salarié-es sont facilités
- Les recours des salarié-es deviennent peau de chagrin
- La fusion des instances représentatives du personnel : prendre la défense des salarié-es... mais pas trop !

**Le secteur de l'accueil sera frappé de plein fouet par ces coups bas !**

Dans les jours et les semaines qui viennent, Solidaires sera dans la rue et aux côtés des salarié-es, jeunes, chômeurs-euses, précaires, retraité-es. Nous serons à chaque instant disponibles et à l'initiative pour construire des fronts unitaires jusqu'au retrait des ordonnances Travail.

Toutes et tous continuons de nous mobiliser, dans nos entreprises, nos services, dans la rue !

#Aujourd'hui  
Et Demain,  
Nos Droits!

## NAO chez Pénélope

Les Négociations Annuelles Obligatoires 2016, en cours depuis plus d'un an, sont arrivées à leur terme !

**Les revendications portées par SUD ont été :**

- Mise en place d'une indemnité pour frais de représentation,
- Evolution du coefficient correspondant au dernier échelon d'ancienneté (au delà de 10 ans),
- Augmentation de la prime d'astreinte pour les hôtes-ses volant-es,
- Augmentation des bas salaires pour les chefs hôtes back-up.

En parallèle, nous avons proposé de nombreuses pistes dans l'évolution des projets d'accords sur le

stress au travail et l'intergénérationnel, rappelant à notre employeur ses responsabilités face aux risques psychosociaux et les non-discriminations liées à l'âge.

Nous avons été entendus et c'est pour cela que nous avons signés ces 2 accords.

Par contre, nous n'avons pas signé l'accord sur la prime d'assiduité, accordant « 75 euros bruts\* par trimestre »

\*pour les salarié-e-s à temps plein



(sous réserve de ne pas avoir de retard supérieure à 5 minutes ni absence injustifiée), car nous trouvons cela nettement insuffisant. 19,25 € / mois pour une prime d'assiduité, sachant que les salaires sont gelés depuis des années... Non ! Ce n'est pas satisfaisant.

En revanche, nous avons participé activement à sa négociation et, contrairement à ce que semble prétendre certaines organisations syndicales, ce n'est pas seul qu'un syndicat obtient gain de cause, mais bien grâce à l'union des différentes organisations syndicales !

Il y a quelques jours, l'ensemble des salarié-es ont reçu sur leurs sites un mail d'information concernant la mise en place d'un nouveau contrôle : après « les prises de poste », nous ferons prochainement des « fins de poste ».

Une pression supplémentaire est mise en place par la Direction afin, nous dit-on, de satisfaire les clients... Pour nous, nous pensons que c'est un moyen de proratiser la dite « Prime d'assiduité » parmi d'autre..

#### Les Contacts SUD - Pénélope

Déléguée syndicale et représentante syndicale au CE

Membre du bureau syndical

**Mélanie Lapaire**

Tél : 06.35.41.86.80

Mail : melanielapairesudpenelope@yahoo.fr

Déléguée Syndicale et déléguée du personnel

**Julie Boulangier**

Tél : 06.21.94.61.94

Mail : julie.boulangier@gmail.com

## Pénélope chez Monoprix

L'arrivée de la nouvelle gamme Nixxs, qui n'est pas incluse dans les rayons pris en charge par les conseillères beauté (Pénélope) chez Monoprix, impacte négativement leurs atteintes d'objectif, et donc leurs primes lorsque le chiffre n'est pas réalisé. La direction de Monoprix, avec le soutien de la société Pénélope, entend pourtant maintenir les mêmes objectifs sans prendre en considération l'impact de cette nouvelle marque d'entrée de gamme, avec toujours plus de pression pour les salarié-es ! Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous.

## Charlestown-Ceritex

Actuellement, certaines hôtesse ex-Ceritex subissent des appels de la RH de Charlestown afin qu'elles signent l'avenant...

Une hôtesse a reçu un appel afin qu'elle fasse un abandon de poste.

Une autre hôtesse a rappelé la RH comme elle lui avait demandé. Cet appel a eu lieu devant témoin qui a pu entendre les propos intimidants de cette personne, y compris la remarque concernant l'arrêt de maladie de l'hôtesse.

Une hôtesse, ayant pourtant signé l'avenant Charlestown et étant en reclassement, a deux propositions avec plus de trois heures et demi de transports par jour..

La RH n'hésite pas à appeler sur les mobiles personnels - alors que les hôtesse sont sur site - en leur reprochant par la suite de répondre pendant qu'elles sont en poste !

Ces méthodes inadmissibles ne peuvent pas perdurer. La Direction doit réagir.

**Si les faits persistent, et si vous aussi êtes victime de ce style de pratiques, alertez-nous, ainsi que l'inspection du travail.**

#### Contact SUD - Charlestown

**Mérim Ankach**

Tél : 07.69.11.03.91

Mail : meriemankachsudce@gmail.com

